



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Resin Pro s.r.l.

Via XXV Aprile zi snc – 19021 Arcole (SP)

Nom du produit : Moule liquide 20 Shores - A partie

Révision Date:01.03.2022

Date de première émission :01.03.2021

Date d'impression:02.03.2022

Resin Pro s.r.l.

encourage et s'attend à ce que vous lisiez et compreniez l'intégralité de la (M)SDS, car il y a des informations importantes tout au long du document. Nous attendons de vous que vous suiviez les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation ne nécessitent d'autres méthodes ou actions appropriées.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Moule liquide 20 Shores - A partie

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation Utilisations identifiées :Polymère

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Résine Pro srl

Via XXV Aprile zi snc – 19021 Arcole (SP)

Numéro d'information client :

+390187955108

info@resinpro.it

1.1 NUMÉRO D'URGENCE

Contact d'urgence 24 heures sur 24 : Centro Antiveleni Napoli - 0039 081 5453333

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Apparence	liquide
Couleur	blanche
Odeur	légère
Ce produit n'est pas dangereux selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH).	

Classification SGH

Ce produit n'est pas dangereux selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH).



Dangers physiques et chimiques

Non classé sur la base des informations disponibles.

Santédangers

Non classé sur la base des informations disponibles.

Dangers environnementaux

Non classé sur la base des informations disponibles.

Autres dangers

Pas de données disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange:
huile de silicone
vinylique 73%, silice
pyrogénée 26,9%,
complexe de platine 0,1 %.

Ne contient aucun ingrédient dangereux selon le SGH

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours Protection des secouristes :

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe un potentiel d'exposition, se reporter à la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation:Déplacez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer ; consulter un médecin.

Contact avec la peau:Laver abondamment à l'eau. Une douche de sécurité d'urgence appropriée doit être disponible immédiatement.

Lentilles de contact:Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact après les 1 à 2 premières minutes et continuez à rincer pendant plusieurs minutes supplémentaires. Si des effets surviennent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.

Ingestion:Aucun traitement médical d'urgence nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Outre les informations trouvées sous la Description des premiers secours (ci-dessus) et Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), tous les autres symptômes et effets importants sont décrits dans la Section 11 : Informations toxicologiques.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Notes au médecin :En cas de brûlure, traiter comme toute brûlure thermique, après décontamination. Pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.



5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteur médias

Moyens d'extinction appropriés :Pulvérisateur d'eau.Mousse résistante à l'alcool.Dioxyde de carbone (CO2).Produit chimique sec.

Extinction inadaptée médias:Aucun connu..

Dangers particuliers résultant de la substance ou mélange

Produits de combustion dangereux:Oxydes de silicium.Oxydes de carbone.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :L'exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé..

Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie :Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs non ouverts.. Evacuer la zone.. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Retirez les contenants non endommagés de la zone d'incendie si cela est sécuritaire.

Équipement de protection spécial pour les pompiers :Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire..Utiliser un équipement de protection individuelle..

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :Suivez les conseils de manipulation sécuritaire et les recommandations en matière d'équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales:Le rejet dans l'environnement doit être évité. Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela est possible en toute sécurité. Empêcher la propagation sur une large zone (par ex. par confinement ou barrières anti-huile). Conserver et éliminer l'eau de lavage contaminée. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer les matériaux restants du déversement avec un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux rejets et à l'élimination de ce matériau, ainsi qu'aux matériaux et éléments utilisés pour le nettoyage des rejets. Vous devrez déterminer quelles réglementations sont applicables. Pour les déversements importants, prévoir une digue ou un autre confinement approprié pour empêcher la propagation du matériau. Si les matériaux endigués peuvent être pompés, stocker les matériaux récupérés dans un conteneur approprié. Les sections 13 et 15 de cette FDS fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

Voir rubriques : 7, 8, 11, 12 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:Prenez soin d'éviter les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. CONTENANTS



PEUT ÊTRE DANGEREUX LORSQU'IL EST VIDE. Étant donné que les contenants vidés conservent des résidus de produit, suivez toutes les (M)SDS et les avertissements sur l'étiquette même après que le contenant est vidé.

À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Voir les mesures d'ingénierie sous la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE.

Conditions pour un stockage sûr :Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Stocker conformément aux réglementations nationales particulières.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Agents oxydants forts. Matériaux inappropriés pour les conteneurs : Aucun connu.

8. EXPOSITION COMMANDES/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont énumérées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, aucune valeur n'est applicable.

Bien que certains des composants de ce produit puissent avoir des directives d'exposition, aucune exposition ne serait attendue dans des conditions normales de manipulation en raison de l'état physique du matériau.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques :Utiliser une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux dans l'air en dessous des exigences ou des directives relatives aux limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de lignes directrices applicables en matière de limites d'exposition, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :Utilisez des lunettes de sécurité (avec protections latérales). Lors de la manipulation de matériaux chauds : Utiliser des lunettes anti-éclaboussures. Portez un écran facial qui permet l'utilisation de lunettes de protection contre les produits chimiques ou portez un masque respiratoire intégral pour protéger le visage et les yeux en cas de risque d'éclaboussures.

Protection de la peau

Protection des mains :Utiliser des gants chimiquement résistants à ce matériau en cas de contact prolongé ou fréquemment répété. Utilisez des gants avec isolation pour la protection thermique, si nécessaire. Des exemples de matériaux de barrière de gants préférés comprennent : Caoutchouc butyle. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Alcool polyvinyle ("PVA"). Polychlorure de vinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Voici des exemples de matériaux acceptables pour la protection des gants : Caoutchouc naturel (« latex »). AVIS : La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail, tels que, mais sans s'y limiter : les autres produits chimiques pouvant être manipulés, les exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité,

Autre protection :Portez des vêtements propres et couvrant le corps. Lors de la manipulation de matériaux chauds, protéger la peau des brûlures thermiques. La sélection d'éléments spécifiques dépendra de l'opération.

Protection respiratoire:Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il existe un risque de dépassement des exigences ou des directives relatives aux limites d'exposition. S'il n'y a pas d'exigences ou de lignes directrices applicables en matière de limites d'exposition, portez une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, tels qu'une irritation ou un inconfort respiratoire, ont été ressentis, ou lorsque votre processus d'évaluation des risques l'indique. Utiliser un respirateur purificateur d'air approuvé lorsque des vapeurs sont générées à des températures élevées ou en présence de poussière ou de brouillard.



Les types d'appareils respiratoires purificateurs d'air suivants devraient être efficaces :
Cartouche contre les vapeurs organiques avec un préfiltre à particules.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	
État physique	liquide
Couleur	blanc
Odeur	léger
Seuil d'odeur	Pas de données disponibles
pH	Pas de données disponibles
Point/intervalle de fusion	Pas de données disponibles
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition (760 mmHg)	> 100 °C
point de rupture	fermé Coupe >101,1 °C
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Inflammabilité (liquides)	Inflammable (voir point d'éclair)
Limite inférieure d'explosivité	Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité	Pas de données disponibles
La pression de vapeur	Aucune donnée
disponible Densité de vapeur relative (air = 1)	Aucune
donnée disponible Densité relative (eau = 1)	1h30
Solubilité dans l'eau	Pas de données disponibles
Coefficient de partage : n- octanol/eau	Pas de données disponibles
La température d'auto-inflammation	Aucune donnée
disponible Température de décomposition	Aucune
donnée disponible Viscosité dynamique	1346
équilibre	
Viscosité cinématique	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Masse moléculaire	Pas de données disponibles
La taille des particules	N'est pas applicable

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non classé comme danger de réactivité.



Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir avec des agents oxydants puissants. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 180 °C (356 °F) en présence d'air, des traces de formaldéhyde peuvent être libérées. Une ventilation adéquate est nécessaire.

Condition à éviter : Aucun connu.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants

Hasardeux produits de décomposition :

Les produits de décomposition peuvent inclure, sans s'y limiter : Formaldéhyde.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques apparaissent dans cette section lorsque ces données sont disponibles.

Voies d'exposition

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.

Toxicité aiguë (représente des expositions à court terme avec des effets immédiats - aucun effet chronique/différé connu, sauf indication contraire)

Toxicité orale aiguë

Très faible toxicité en cas d'ingestion. Effets nocifs non anticipés en cas d'ingestion de petites quantités. En tant que produit : la DL50 orale à dose unique n'a pas été déterminée.

D'après les informations relatives au(x) composant(s) :
LD50, Rat, > 5 000 mg/kg Estimation.

Toxicité cutanée aiguë

Il est peu probable qu'un contact prolongé avec la peau entraîne l'absorption de quantités nocives. En tant que produit : La DL50 cutanée n'a pas été déterminée.

D'après les informations relatives au(x) composant(s) :
LD50, Lapin, > 2 000 mg/kg Estimation.

Toxicité aiguë par inhalation

À température ambiante, l'exposition à la vapeur est minime en raison de la faible volatilité ; une exposition unique n'est pas susceptible d'être dangereuse. Les vapeurs/fumées libérées pendant le traitement thermique peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

En tant que produit : La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion/irritation cutanée

D'après les informations relatives au(x) composant(s) :

Un bref contact est essentiellement non irritant pour la peau.

Le matériau peut être manipulé à des températures élevées ; le contact avec le matériau chauffé peut provoquer des brûlures thermiques.



Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les informations relatives au(x) composant(s) :
Peut causer une légère irritation temporaire des yeux. Une lésion cornéenne est peu probable.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée :
Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de sensibilisation cutanée allergique chez les cobayes.

Pour la sensibilisation respiratoire :
Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité systémique sur un organe cible spécifique (exposition unique)

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas une substance toxique STOT-SE.

Aspiration/Risquer

D'après les propriétés physiques, il est peu probable qu'il y ait un risque d'aspiration.

Toxicité chronique (représente des expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/retardés - aucun effet immédiat connu, sauf indication contraire)

Toxicité systémique sur un organe cible spécifique (exposition répétée)

D'après les données disponibles pour le(s) composant(s), des expositions répétées ne devraient pas causer d'effets nocifs importants.

Contient un ou plusieurs composants supplémentaires qui ne devraient pas être biodisponibles en raison de l'état physique du matériau dans des conditions normales de manipulation et de traitement.

Cancérogénicité

Contient un ou des composants qui ne devraient pas être biodisponibles en raison de l'état physique du matériau dans des conditions normales de manipulation et de traitement.

Tératogénicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée pertinente trouvée.

Mutagénicité

Contient un ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique in vitro.

Contient un ou plusieurs composants supplémentaires qui ne devraient pas être biodisponibles en raison de l'état physique du matériau dans des conditions normales de manipulation et de traitement.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les informations écotoxicologiques apparaissent dans cette section lorsque ces données sont disponibles.

Écotoxicité

Pas de données disponibles.

**Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles.

Potentiel bioaccumulatif

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

13. DISPOSITION CONSIDÉRATIONS

Méthodes d'élimination : NE PAS JETER DANS LES ÉGOUTS, SUR LE SOL OU DANS QUELQUE CORPS QUE CE SOIT

DE L'EAU. Toutes les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales. Le règlement peut varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS AUCUN CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE GESTION OU LES PROCESSUS DE FABRICATION DES PARTIES MANIPULANT OU UTILISANT CE MATÉRIEL. L'INFORMATION PRÉSENTÉE ICI SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS SON ÉTAT PRÉVU, COMME DÉCRIT DANS LA SECTION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE : Informations sur la composition. POUR

PRODUIT NON UTILISÉ ET NON CONTAMINÉ, les options préférées incluent l'envoi à un incinérateur autorisé et autorisé : incinérateur ou autre dispositif de destruction thermique. Pour plus d'informations, reportez-vous à : Informations sur la manipulation et le stockage, section 7 de la fiche signalétique Informations sur la stabilité et la réactivité, section 10 de la fiche signalétique Informations réglementaires, section 15 de la fiche signalétique

Modes de traitement et d'élimination des emballages usagés : Les conteneurs vides doivent être recyclés ou autrement éliminés par une installation de gestion des déchets agréée. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du générateur de déchets. Ne pas réutiliser les contenants à quelque fin que ce soit.

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Classement pour Transport ROUTIER et FERROVIAIRE :

Non réglementé pour le transport

Classification pour le transport maritime (IMO-IMDG) :

Non réglementé pour le transport

Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC

Consultez les réglementations de l'OMI avant de transporter du vrac océanique



Classification pour le transport AÉRIEN (IATA/OACI) :
Non réglementé pour le transport

Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume des conteneurs et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service à la clientèle. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

15. RÉGLEMENTAIRE INFORMATIONS

Les statuts, règlements et normes suivants contiennent les prescriptions relatives aux produits chimiques en termes d'utilisation, de stockage, de transport, de chargement et de déchargement, de classification et de symbole, etc. en toute sécurité.

Dispositions sur l'administration environnementale des nouvelles substances chimiques. Le règlement sur l'utilisation sûre des produits chimiques sur le lieu de travail

Loi sur la prévention et le contrôle de la pollution de l'environnement causée par les déchets solides.

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)(CEISC)

Tous les composants intentionnels sont répertoriés dans l'inventaire, sont exemptés ou sont certifiés par le fournisseur.

16. LES AUTRES INFORMATIONS

Révision

Numéro d'identification : 6023816 / A160 / Date d'émission : 18.02.2020 / Version : 2.1

Les révisions les plus récentes sont signalées par des barres doubles en gras dans la marge de gauche tout au long de ce document.

Date de première émission :23.06.2015

Texte intégral des autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques ; ANTT - Agence nationale des transports terrestres du Brésil ; ASTM - Société américaine pour l'essai des matériaux ; pc - Poids corporel ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECx - Concentration associée à x% de réponse ; ELx - Taux de chargement associé à x % de réponse ; EmS - Horaire d'urgence ; ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse du taux de croissance de x % ; ERG - Guide d'intervention d'urgence ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes Pratiques de Laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice demi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECl - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale à 50 % d'une population de test ; DL50 - Dose létale à 50 % d'un ISHL - Loi sur



la sécurité et la santé au travail (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale à 50 % d'une population de test ; DL50 - Dose létale à 50 % d'un ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale à 50 % d'une population de test ; DL50 - Dose létale à 50 % d'un population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; nsa - Non spécifié ailleurs ; Nch - Norme chilienne ; NO(A)EC - Concentration sans effet (défavorable) observé ; NO(A)EL - Niveau sans effet (négatif) observé ; NOELR - Taux de charge sans effet observable ; NOM - Norme mexicaine officielle ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relation structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des produits chimiques ; SADT - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan ; TMD - Transport de marchandises dangereuses ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); ONU - Nations Unies ; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses ; vPvB - très persistant et très bioaccumulable ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Source d'information et références

Cette fiche de données de sécurité est préparée par les services de réglementation des produits et les groupes de communication des risques à partir d'informations fournies par des références internes au sein de notre société.

Résine Pro srl exhorte chaque client ou destinataire de cette (M)SDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette (M)SDS et tout danger associé au produit. Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi et considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont sujettes à changement et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il appartient à l'acheteur/utilisateur s devoir de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'informations telles que les (M) FDS spécifiques au fabricant, nous ne sommes pas et ne pouvons pas être responsables des (M) FDS obtenues auprès de toute autre source que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une (M)SDS d'une autre source ou si vous n'êtes pas sûr que la (M)SDS dont vous disposez est à jour, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.